

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le mercredi 13 mars, s'est réuni le Luni 25 septembre à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à Ou signature	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	René-Claude DANIEL		
BIET Thomas		X	Roger PERON		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne	X				
COCHOU Christine	X				
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Jean Luc TANNEAU		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X	Christian BODERE		
KERRIOU Christian		X	Charles SEITHER		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle		X	Christine COCHOU		
LE GOFF Françoise	X		Laure VOLANT	18 h 40	
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle	X				
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure	X				

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents 17 au début de la séance
- votants 18 à partir de la question 4

Secrétaire de séance : Michèle RANZONI

Conseil municipal du 24 mai 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

03) Del2024-030. Rénovation énergétique du CLC. Approbation du programme et désignation d'un maître d'œuvre

Nomenclature : 1.6. Commande publique – Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Christian BODERE

La commune a saisi l'agence du département FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour l'aider à monter un programme visant à améliorer les performances énergétiques du CLC.

Ce programme a été présenté à la commune le 26 janvier 2024. Il prévoit notamment pour la réduction des consommations d'énergies :

- La mise en place d'une isolation par l'extérieur en matériaux biosourcés
- Le changement des menuiseries extérieures et la réduction de leur emprise
- Le remplacement des fenêtres de toit (velux) et skydômes en polycarbonate
- La rénovation de la couverture et des complexes d'étanchéité en toiture terrasse
- La reprise de l'éclairage de scène et reprise des branchements électriques, détecteurs automatiques
- Passage aux ampoules leds

Pour la réduction des gaz à effet de serre, le programme prévoit :

- L'installation d'une nouvelle centrale de traitement d'air
- L'installation d'un nouveau système de chauffage avec la mise en place d'une PAC air/eau
- L'installation de panneaux photovoltaïques

Afin de mener ce programme, la commune a lancé une consultation de maître d'œuvre le 26 février. Au terme du délai imparti pour répondre, seuls deux candidats avaient remis une offre :

- JT Gossart & cœtera avec une offre à 97 760 € HT,
- Atelier du Pichéry avec une offre à 105 050 € HT.

Au regard des critères d'attribution fixés au règlement de consultation, un premier classement a été effectué :

1. Atelier du Pichéry
2. JT Gossart & cœtera

Le mémoire technique de l'Atelier du Pichéry avait pour avantage d'avoir bien cerné les enjeux du projet ainsi que des particularités du bâtiment (notamment sur l'état de l'étanchéité du toit).

Le 18 avril, les deux candidats ont été auditionnés par un groupe de travail composé des élus de la commune, de FIA et du SDEF. Ces auditions ont confirmé que l'Atelier du Pichéry s'était approprié le lieu et les enjeux.

La procédure s'est poursuivie avec la phase de négociation. Les candidats ont modifié leurs offres comme suit :

1. JT Gossart & cœtera a ramené son offre à 95 000 € HT (soit 2 960 € HT de moins). Il indiquait également que les études ne pourraient débuter avant les semaines 26/27 (fin juin).
2. L'Atelier du Pichéry a ramené son offre à 98 900 € HT (soit 6 150 € HT de moins). Il confirmait sa capacité à fournir un Avant-Projet Définitif (APD) au début du mois de juillet.

Au regard de ces éléments et des critères établis dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 26 avril 2024, a classé la proposition négociée de l'Atelier du Pichéry en première position.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du CLC à l'Atelier du Pichéry en autorisant le Maire à signer le marché.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour la rénovation énergétique du CLC avec l'Atelier du Pichéry pour un montant de 98 900 € HT,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation des études sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait au Guilvinec, le 24/05/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com